



DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
Mairie  
19500 MEYSSAC  
TEL 05.55.25.40.20



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux et le 14 du mois d'avril à 18 heures 30, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la salle de Versailles (mesures COVID)

**Membres en exercice : 15**

**Membres présents : 10**

**Membres votants : 15 ( 5 pouvoirs )**

**PRESENTS :** CARON Christophe, MACHE Pierre, LARCIER Stéphane, Murielle GENTE, Marie-Laure LEGER, Alexandre TRONCHE, Emmanuelle DUPUY, Ivan RICORDEL, Dominique DEVILLERS, Hervé BONAUD ;

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** Isabelle VIRONDEAU ( pouvoir Christophe CARON) Stéphanie CISCARD ( pouvoir Murielle GENTE) Nicolas TARDIF ( pouvoir Emmanuelle DUPUY) Isabelle SEGUY ( pouvoir Stéphane LARCIER) Stéphane FARGE ( pouvoir Ivan RICORDEL )

**Secrétaire de séance :** Stéphane LARCIER

**Date de convocation :** 8 avril 2022

### DELIBERATION N° 2022.17 validation avenant n° 1 maîtrise d'œuvre parcours du vallon

Le bureau Saltus et A2I, titulaires du marché de maîtrise d'œuvre de l'aménagement du parcours du vallon présentent un projet d'avenant compte tenu de la modification de l'enveloppe prévisionnelle de travaux.

La rémunération du maître d'œuvre a été calculée sur la base de 300 000.00 € x 5.75 % soit 17250.00 € HT.

Le coût définitif des travaux, après validation de l'avant-projet est fixé 391 827.00 € HT ce qui fixe la rémunération du maître d'œuvre à un montant de 22530.05 € HT.

Le montant de l'avenant présenté est de 5280.05 € HT.

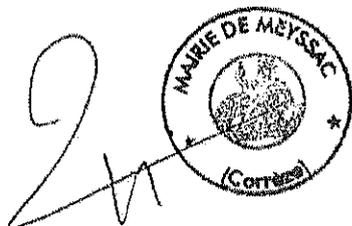
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ Valide à l'unanimité l'avenant présenté
- ✓ Autorise le maire signer l'avenant 1 avec l'équipe de maîtrise d'œuvre
- ✓ S'engage à inscrire les crédits au budget 2022

Pour extrait conforme,

Le Maire

Christophe CARON



<b>Suffrages exprimés</b>	15
<b>Pour</b>	15
<b>Contre</b>	0
<b>Abstentions</b>	0